



LECTURE DES FICHES TECHNIQUES

CARTE DE LOCALISATION

Carte de localisation des observations.

Source : « GT, octobre 2020 » (données fournies par le CIRAD Réunion croisant l'ensemble des données partenaires) ou « PNRUN, 2022 » (avec ajouts récents aux données susmentionnées).



PICTOGRAMMES

100

Cette espèce est inscrite sur la liste de 100 établie par le Comité français de l'UICN et le SSC Invasive Species Specialist Group de l'UICN, figurant parmi les plantes les plus envahissantes au monde.

5

Niveau d'invasibilité selon l'échelle de Lavergne C., 2016.

Seuls les niveaux mentionnés dans les fiches techniques de ce guide sont décrits ici.

5 : très envahissante, dominante ou co-dominante à la fois dans les milieux anthropisés, semi-naturels et naturels intacts ou perturbés (perturbations naturelles : chablis et autres trouées, coulées volcaniques, glissements de terrain) avec de fortes densités. Il s'agit des espèces « transformers ».

4 : moyennement envahissante, se propageant spontanément à la fois dans les milieux anthropisés, semi-naturels et naturels intacts ou faiblement perturbés par les activités humaines, avec des densités plus ou moins importantes, sans toutefois dominer ou co-dominer la végétation.

3+ : envahissante dans les milieux anthropisés, c'est-à-dire perturbés par les activités humaines (friches, terrains vagues, végétation secondaire, cultures, pâturages, plantations forestières, jardins, bords de route, ...), mais aussi présente

dans certains milieux naturels sans montrer pour le moment un comportement envahissant (espèce qualifiée d'émergente ou potentiellement envahissante en milieu naturel).

2P : potentiellement envahissante, c'est-à-dire parfois cultivée, échappée de jardins ou de cultures, ou localement naturalisée, et surtout montrant un comportement envahissant (multiplication importante, expansion récente, propagation imminente) dans seulement une ou deux localités de l'île. La plupart sont connues pour être envahissantes ailleurs dans d'autres régions ou îles du monde

2 : potentiellement envahissante, c'est-à-dire parfois cultivée, échappée de jardins ou de cultures, ou localement naturalisée dans une ou plusieurs localités, mais dont l'ampleur de la propagation n'est pas connue ou reste encore limitée. La plupart sont connues pour être envahissantes ailleurs dans d'autres régions ou îles du monde



Cette espèce est interdite d'introduction et de tous usages sur le territoire réunionnais par l'arrêté du 1^{er} avril 2019.

FLOUVE

NOM LATIN : *Anthoxanthum odoratum*

SYNONYMES : -

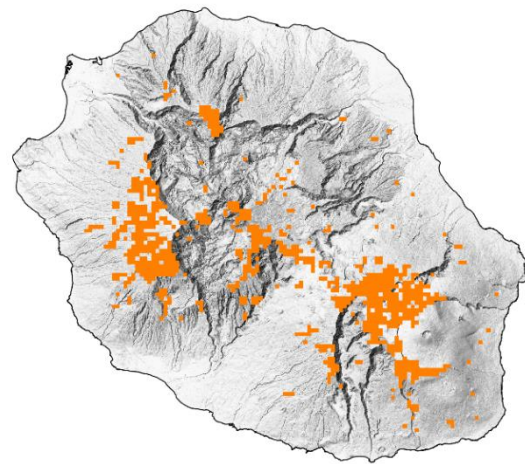
AUTRES NOMS : Flouve odorante

FAMILLE : Poaceae

ORIGINE : Eurasie, Afrique du Nord

100

5



Observations d'*Anthoxanthum odoratum*

0 10 20 30 km

Source : Groupe de Travail (GT)
« Priorisation spatiale des actions de lutte ».
Version 1: Octobre 2020

Anthoxanthum odoratum

DESCRIPTION & IMPACTS

Une fiche descriptive détaillée est disponible sur le site du Groupe Espèces Invasives Réunion au [lien suivant](#).

La flouve odorante est inscrite sur la liste établie par le Comité français de l'UICN et le SSC Invasive Species Specialist Group de l'UICN, figurant parmi les plantes les plus envahissantes au monde, envahissante à Hawaï, au Chili, en Argentine, en Californie, en Corée, en Australie, Nouvelle-Zélande et à La Réunion.

HABITATS COLONISÉS

Introduite à La Réunion de façon volontaire, pour constituer des pâtures. Liée aux milieux ouverts, mais pouvant s'installer dans tous types de milieux, *Anthoxanthum odoratum* est très largement naturalisée sur l'île. La flouve est présente principalement dans les hauts de l'Ouest, dans les hauts du Sud, Plaine des Palmistes, Plaine des Cafres et au volcan sur le massif de la Fournaise.

Cette espèce peut dépasser 75% de recouvrement dans les communautés pelousaires d'altitude. Dans une moindre mesure, elle envahit aussi les clairières et bordures de forêt humide de montagne, ainsi que les couloirs de ravines. Elle entre en compétition avec les espèces indigènes, qu'elle finit par exclure pour former une communauté quasi monospécifique. (CBNM, 2018)

ÉCOLOGIE

Mode de reproduction : Sexué.

Mode de dissémination : Dispersion par le vent (anémochorie), l'eau (hydrochorie) et les animaux (endozoochorie).

Banque de graines : Production de plus de 1000 graines par an.



MÉTHODES DE LUTTE

Prévention et lutte précoce

L'arrachage précoce des nouveaux individus est important, afin de favoriser un couvert d'autres espèces qui finiront par supplanter la flouve.

Méthodes de gestion

Méthode manuelle/physique

ARRACHAGE : Sur le chantier à la Plaine des Sables en faveur du Myosotis, la lutte a été faite par arrachage à l'aide de petits outils de jardinage. Ils permettent de travailler méticuleusement, car la flouve présente un système racinaire très important et dont le moindre fragment peut repartir si laissé dans le sol. Cette méthode est chronophage mais donne de bons résultats.

Dans les Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF), la méthode utilisée est également l'arrachage et le décaissage sur quelques centimètres.

Méthode mécanique

FAUCHAGE : le fauchage peut être utilisé pour retarder l'apparition des graines et ainsi limiter la dispersion, mais n'est pas une méthode de lutte efficace puisque l'espèce rejette systématiquement.

Méthode chimique

Limitez au maximum l'usage d'herbicides aux situations sans méthode alternative. Respectez strictement la réglementation en vigueur. L'utilisation de produits chimiques a des effets négatifs sur la santé et l'environnement.

De nombreux herbicides offrent un bon contrôle de l'espèce. Cependant, cette méthode est à éviter autant que possible puisqu'elle implique une pulvérisation foliaire, qui est à la fois non sélective et très contaminante pour l'environnement.

Autres méthodes testées

Lutte biologique

Comme pour la lutte chimique, les graminées sont rarement ciblées avec succès dans les activités de lutte biologique, car trop de graminées utiles pourraient également être affectées.

Les bovins et les moutons broutent *A. odoratum* la plupart de l'année. L'herbacée peut devenir moins appétissante à certaines périodes de l'année, en raison des niveaux plus élevés de coumarine. (Popay, 2013)

Désherbage thermique

Le désherbage thermique a été testé dans les Terres Australes et Antarctiques Françaises (île de la Possession). Cette méthode n'est pas efficace.

Traitement des déchets de la lutte :

Mettre les rémanents en sac pour pourrissement. Si la mise en place n'est pas possible et que les rémanents sont laissés sur place, bien nettoyer les racines de toute terre. Le bouturage sera alors grandement limité.



PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES

 Aucune prescription particulière.

